

BIP

**BULLETIN D'INFORMATION
POUR LES PROFESSIONNELS
SANITAIRES ET SOCIAUX
DE L'ENTREPRISE, LES MEMBRES
DE DRH, CE, CHSCT...**

**N° 29 - 2^e trimestre 2009
Prix au numéro: 2,50 €**



ÉDITO

Travailler avec le VIH

Les difficultés sont réelles, mais pas insurmontables. C'est le témoignage de deux des trois hommes rencontrés pour l'article central de ce numéro du Bip portant sur le travail de personnes séropositives. Si certains travailleurs séropositifs arrivent à rester (ou redevenir) actifs en dépit du virus, ou plutôt en s'adaptant aux conditions imposées par le VIH (effets secondaires des traitements, adaptation du temps de travail si nécessaire), d'autres se trouvent face à un mur : l'incompréhension voire le rejet en milieu professionnel. Au-delà des questions de santé, la discrimination reste un obsta-

cle important pour les personnes vivant avec le VIH engagées dans un parcours professionnel. C'est l'expérience du troisième témoin.

Constatant la prédominance de situations de discrimination rencontrées dans le milieu médical et l'environnement professionnel, Sida info service s'est arrêté plus spécifiquement sur ces deux domaines dans son enquête de 2009. Il s'avère qu'une partie des réticences des employeurs serait due à la maladie en général, plutôt qu'à la séropositivité. Ils craignent que des employés « malades » ne soient pas suffisamment

efficaces. A l'inverse, il existe des entreprises qui recherchent des travailleurs handicapés, surmotivés, selon elles, à cause justement des difficultés surmontées pour arriver à l'emploi. Des démarches semblables existent vis-à-vis de jeunes diplômés de quartiers populaires, autres victimes de discrimination et d'autocensure.

Ne serait-il pas plus logique de prendre en compte les compétences d'un candidat, avant tout ? Sans présupposer ni incapacité, ni surmotivation, qui sans être un défaut, reste la conséquence d'une injustice. ■

AU SOMMAIRE

DANS MON ENTREPRISE SÉROPOS, AU BOULOT!

LE POINT SUR... DISCRIMINATIONS CONFIRMÉES

ARCAT À L'AFFICHE 21^e ÉDITION DE LA BRADERIE ARCAT

Le bip est édité par Presscode pour l'association Arcat.

Directeur de la publication : Jean-Marc Borello (jmb@groupe-sos.org)
Directeur adjoint : Gilles Dumoulin (gd@presscode.fr)
Directrice de la rédaction : Anne Guérin (directeur@arcat-sante.org)
Rédactrice en chef : Louise Bartlett (louise.bartlett@groupe-sos.org)
Secrétaire de rédaction : Magali Jourdan (magali.jourdan@presscode.fr)
Direction artistique : Matthieu Lifschitz (matthieu.lifschitz@presscode.fr)
Maquette : Nabil Himrane (nabil@presscode.fr), Loïc Beillet le Beherec (loic.beillet@presscode.fr)

Edition et diffusion :

Presscode
Tél. : 04 96 11 05 80
Philippe Morthon (editions@groupe-sos.org)
www.presscode.fr
27, rue Vacon - 13001 Marseille
Impression : Graph 2000
61203 Argentan
Entreprise certifiée PEFC et Imprim'Vert.
Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales.
Commission paritaire en cours.
Dépôt légal à parution.
Les articles et graphismes du bip sont la propriété exclusive du journal.

Arcat est une association Loi de 1901.
94-102, rue de Buzenval - 75020 Paris
Tél. : 01 44 93 29 29 - Fax : 01 44 93 29 30
Directrice : Anne Guérin

Délégation générale du Groupe SOS :
102, rue Amélot - 75011 Paris
Tél. : 01 58 30 55 55 - Fax : 01 58 30 55 35
Le Groupe SOS se compose de dix associations : SOS Drogue International, SOS Habitat et Soins, SOS Insertion et Alternatives, Arcat, JCLT, Collège Coopératif de Paris, Crescendo, Auxilia, Le Kiosque Info Sida, et Voiture & Co. Il rassemble aujourd'hui plus de 2500 salariés et 160 centres sanitaires et sociaux et structures d'insertion.

www.groupe-sos.org

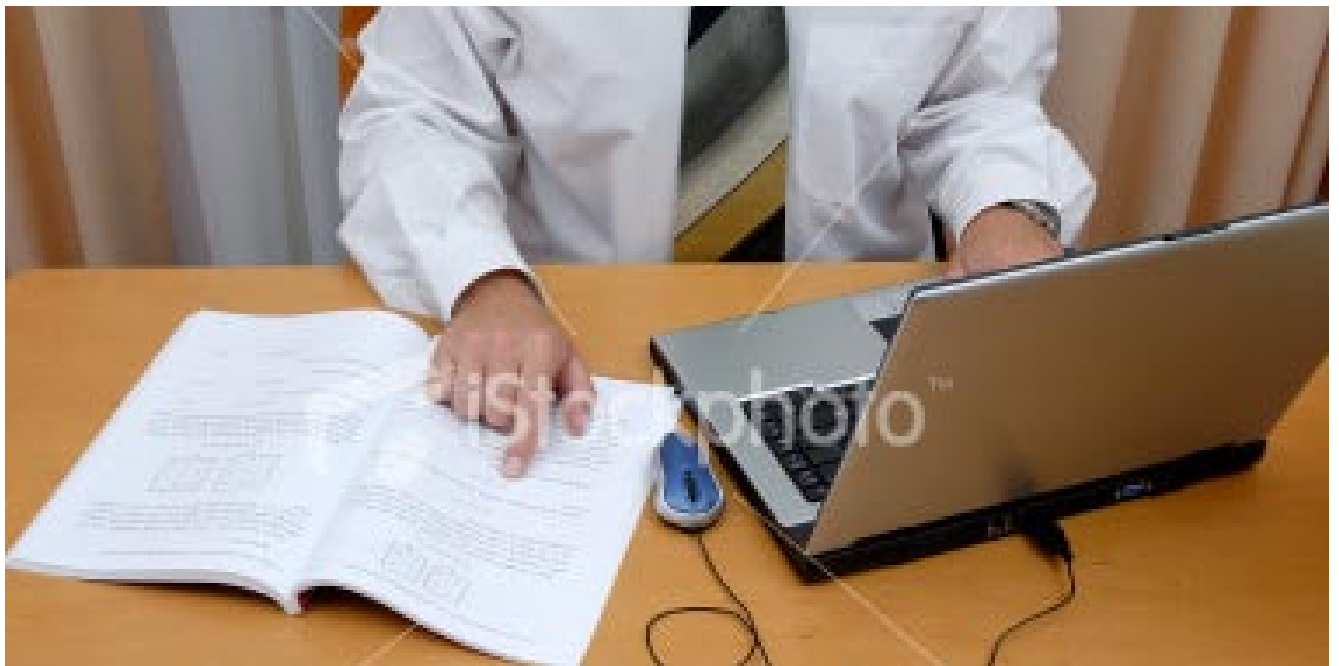


DANS MON ENTREPRISE

Séropos, au boulot !

Dur, dur de travailler quand on est séropositif? Une récente étude menée par l'université Paris V montre que le chômage sévit deux fois plus chez les personnes séropositives que dans le reste de la population active. Et lorsqu'elles travaillent, c'est parfois deux fois plus de boulot pour le garder...

Rencontre avec trois « travailleurs acharnés ».



Gâce aux progrès des traitements antirétroviraux, les personnes séropositives songent de plus en plus à (re)travailler quand elles n'ont pas déjà un emploi. Se projeter dans l'avenir, avoir une source de revenu, ne pas pouvoir se contenter de l'AAH (allocation aux adultes handicapés), exercer un métier par passion, être soutien de famille ou simplement vouloir mener une existence comme tout le monde, sont autant de raisons qui les poussent vers la vie active. Seulement voilà, d'après l'enquête "Vivre et travailler avec une maladie chronique" menée par des sociologues et psychologues du travail de l'Université Paris V, 50 % des personnes qui assument leur séropositivité

sur leur lieu de travail le perdent dans les six mois suivant cette annonce. Les traitements avancent... Et les mentalités ?

**Olivier, chef de cabine :
« Le boulot fait tenir »**



Dominique Thiéry

Chef de cabine d'une grande compagnie aérienne, c'est sur son lieu de travail qu'Olivier, 50 ans, apprend sa séropositivité il y a treize ans. Ressentant une très grande fatigue mise sur le compte de ses heures de vol, Olivier apprend par le médecin du travail, lors de sa visite médicale de licence obligatoire, la présence de tâches de Kaposi dans la bouche et sur le dos. « *Le monde s'est écroulé. C'était trois mois après l'arrivée des trithérapies en France, alors je me suis dit que j'avais quand même du bol!* » Il réussit à obtenir son renouvellement de licence, mais pour deux mois au lieu des deux ans requis. Le voici toutefois bien décidé à faire la guerre à ce passerager clandestin

qui a pris place à bord de son corps... Huit jours après, Olivier commence à prendre ses traitements et décide de jouer cartes sur table en informant son employeur. « *C'était un coup de poker. Je pensais que j'allais tout perdre.* » Une confiance qui porte ses fruits : il reçoit le soutien de sa compagnie qui le maintient à son poste. « *C'est le boulot qui m'a sauvé. J'aurais bossé dans une petite boîte de dix personnes, on n'aurait pas pu me garder...* » Depuis le début de l'épidémie, les compagnies aériennes ont connu une hécatombe chez leur personnel navigant, ce qui explique que « *les entreprises aéronautiques sont plutôt sensibles à la cause* », note Olivier. La relation de



confiance s'instaure à un point tel que c'est parfois la compagnie elle-même qui prend soin d'Olivier à sa place. « Parfois, j'arrive à Roissy totalement crevé et c'est ma hiérarchie qui me dit de ne pas voler. Cela me permet de dédramatiser la situation, je me sens soutenu. » Olivier sait cependant que sa situation professionnelle reste très privilégiée par rapport à celles d'autres personnes vivant avec le VIH. « Je travaille dans une entreprise immense, on ne vole jamais avec les mêmes personnes. Difficile de se connaître dans ces conditions, ce qui limite par là même la discrimination. » La séropositivité d'Olivier ne l'a donc pas empêché de briguer un autre poste. Il est aujourd'hui chef de cabine et travaille en mi-temps thérapeutique. Une fois par mois, il part à l'autre bout du monde, direction São Paulo ou Le Caire. Sa compagnie n'hésite même pas à braver les interdits en l'envoyant dans des pays où les personnes séropositives restent « indésirables » comme en Chine où il s'est rendu récemment. Ce qui n'est pas pour déplaire à Olivier l'iconoclaste qui puise en son métier une vertu psychologique : « C'est aussi le boulot qui fait tenir à certains moments. »

Rodolphe, patron :
« C'est sécurisant qu'on me sache séropo »



Dominique Thiéry

A 40 ans, Rodolphe vit à Saint-Nazaire où il est gérant d'une entreprise de sécurité et gardiennage de 25 salariés. Bourru et sauvage de prime abord, il n'a jamais voulu faire mystère de sa séropositivité. Une question de caractère. « Je suis franc, donc je le suis en tout. La confiance est indispensable pour travailler en équipe », explique-t-il. Sans pour autant en parler à tous ses salariés, il ne s'en cache pas non plus, osant même le révéler parfois à certains de ses clients. Une intimité qu'il avait déjà éprouvée en annonçant à toute son entreprise son homosexualité... « Parler de soi dans le milieu professionnel rapproche les gens et de là, un grand respect peut s'instaurer. » Enfin presque. Deux ex-salariés ont déclaré à Rodolphe qu'ils ne pouvaient pas travailler avec un gay... Une attitude qui ne refroidit pas sa politique : « Ce sont les compétences qui priment, pas l'état de santé ni la sexualité des salariés ! » Une réussite puisque ni son autorité, ni la qualité de l'entreprise n'ont jamais été remises en cause. Un patron doit-il montrer le bon exemple ? « Le dire à mes employés est d'abord pour moi une sécurité. S'il m'arrive quelque chose sur le site, en cas d'accident, je ne veux pas qu'on me touche. Même s'il n'y a pas de risques, tout le monde a ainsi accès à la même information. » Pour autant, si Rodolphe en parle facilement, ce n'est pas systématique. « Quand je le dis, je suis content. Ce n'est pas une tare d'être patron, pédé et plombé », lâche-t-il. Une situation qui ouvre la voie à la vraie information : celle qui va sensibiliser son personnel au VIH/sida. Mais il n'en est pas moins lucide : « Je ne conseillerai jamais à mes employés de révéler leur séropositivité car les incidences peuvent

être violentes et inattendues, surtout si le poste occupé n'est pas très haut dans la hiérarchie. Mais si un de mes employés me le disait, on se battrait ensemble contre la maladie. »

Philippe, jardinier : « J'ai été saqué par mon patron »



Dominique Thiéry

Si, depuis vingt ans, Philippe jouit de la sécurité de l'emploi grâce à son statut de fonctionnaire, son statut sérologique, lui, l'a mis sur la touche. Jardinier dans un hôpital public de Seine-et-Marne, il ne peut pas vraiment affirmer que sa hiérarchie est aux petits soins avec lui... « Puisque tu ne peux pas travailler comme les autres, on ne peut pas te noter correctement », prévient son patron. Une attitude qui ne lui permet ni de progresser ni de changer de grade et qui l'aurait fait perdre huit années de travail au niveau des points professionnels acquis... « J'ai été saqué par mon patron. Et cela continue. En janvier dernier, il m'a retiré du jardin sans même mon avis pour aller trier le linge sale dans la buanderie. » En cause, les pauses que fait Philippe toutes les heures. « Je suis très fatigué. Après une heure de travail, j'ai les muscles épuisés comme si j'avais couru un 100 mètres alors que je n'ai pas bougé de place. » Ses collègues n'apprécient guère ce « traitement de faveur »

que s'octroie Philippe et ne manquent pas de le lui faire payer. « Un jour, trois d'entre eux ramassaient des feuilles. Ils les ont mis exprès derrière les bosquets que je devais nettoyer et ils rigolaient de me voir accroupi à les enlever. » Plusieurs fois, Philippe se met en arrêt maladie. Depuis que son premier patron et le collègue qui l'avaient formé sont partis, il se sent isolé et les relations professionnelles se sont dégradées. « On me pousse à la faute. Le temps de laisser mes outils pour décharger une benne, mon patron déclare un abandon de matériel ! » Depuis le 20 février, Philippe est en arrêt maladie longue durée. Son employeur l'a contraint de consulter un psychiatre afin de déterminer son aptitude à l'emploi. « D'inaptitude au travail » comme souhaitait le voir notifié son chef, Philippe a réussi à faire valoir que son poste était inadapté au regard de sa pathologie. Pour l'heure, il a décidé de prendre une année sabbatique pour préparer un diplôme administratif. A 46 ans, marié et père d'une fille, Philippe veut faire mentir les mauvaises langues qui prédisent qu'avoir un handicap ne permet pas d'avoir sa place au travail. « Je vais rebondir et en beauté ! », se promet-il. Lorsqu'il a décidé, d'emblée, de parler de sa séropositivité à la médecine de travail, il imaginait pouvoir être compris, protégé, aidé. Malgré l'absence de regret, il sait dorénavant qu'il faudra compter sur lui-même. ■

Dominique Thiéry

LE POINT SUR...

Discriminations confirmées

Une enquête* réalisée par Sida info service confirme la réalité des discriminations dont sont victimes les personnes séropositives. Constatant qu'une forte proportion des personnes interrogées lors des quatre précédentes enquêtes (elles sont menées depuis 2002) indiquaient avoir été discriminées dans les milieux de la santé et du travail, Sida info service s'est particulièrement intéressé à ces deux domaines dans son enquête de 2009. Aujourd'hui, plus d'une personne sur deux (54 %) pense avoir déjà été discriminée du fait de sa séropositivité (57 % en 2005). Près de la moitié des personnes interrogées (48 %)

rapportent une situation vécue comme discriminante dans le domaine de la santé. Toutes les catégories médicales sont mises en cause, mais les dentistes sont les plus cités. Parallèlement, 27 % des participants ont vécu un épisode discriminatoire dans le cadre de leur travail, actuel ou passé. Que ce soit dans le domaine médical ou l'environnement professionnel, la plupart des situations de discrimination les plus récentes datent de moins de quatre ans, démontrant ainsi que le problème des discriminations est toujours d'actualité. Sur 273 personnes interrogées, 148 se sont déjà senties discriminées. Malgré le souhait d'une

personne sur cinq d'engager une démarche juridique afin d'obtenir réparation du préjudice subi, seules 13 personnes ayant ressenti une discrimination en ont réellement entrepris une. Dans le milieu professionnel, et plus qu'ailleurs, précise l'enquête 2009, « il est parfois difficile de discerner le motif de discrimination. Quelques fois, les discriminations ressenties par les personnes séropositives au VIH semblent être d'avantage liées au fait qu'elles soient malades, et ce, indépendamment de leur pathologie. Les employeurs redoutent un faible rendement attribué au handicap ou à des absences répétées (arrêts maladie, mi-temps thérapeutiques,

etc.). Le statut de malade est peu compatible avec les normes de recrutement et d'efficacité qu'exige le système actuel. » Les témoignages rapportant une discrimination pour d'autres motifs (homosexualité, origine ethnique, etc.) mettent en avant le problème de la multidiscrimination. En France comme partout dans le monde, les discriminations à l'encontre des personnes vivant avec le VIH demeurent un frein à la prévention et à la prise en charge médicale. ■

Marianne L'Hénaff

* A lire sur : http://62.161.41.48/sida/sites/sida/IMG/pdf/SIS_Discriminations_2009-2.pdf

ARCAT À L'AFFICHE

21^e édition de la braderie Arcat : « Les créateurs ont du cœur » au profit de la lutte contre le sida.

Les grands noms de la mode et de la déco sont au rendez-vous !



Chaque année, la grande braderie organisée par l'association Arcat au nom de la lutte contre le sida réunit des marques prestigieuses du monde de la mode et de la décoration. La prochaine édition se déroulera du 20 au 23 mai à L'Espace Catherine Max à Paris (16^e). Elle proposera des remises exceptionnelles sur une large sélection de vêtements (hommes, femmes, enfants), accessoires, parfums, cosmétiques, objets de décoration/design, linge de maison, jouets... Des milliers d'articles seront mis en vente à des prix exceptionnels

(-30 % à - 90 %) parmi plus de 200 marques ! Pour la mode, Agnès b, Christian Dior, Dries Van Noten, Jean-Paul Gaultier, John Galliano, Zadig & Voltaire, Vanessa Bruno, Isabel Marant... Un large choix d'accessoires et d'objets de déco (Atelier Lzc, Alter Mundi, Cassina, Tsé & Tsé Associés, Mariage Frères, les frères Bouroulec,...) seront également disponibles à des prix défiant toute concurrence. La somme récoltée, lors de cette grande vente de solidarité, sera reversée à Arcat, association de soutien aux personnes atteintes du VIH/sida.

Chaque année, 6 000 à 7 000 nouveaux cas de séropositivité sont découverts. La lutte contre le VIH reste plus que jamais une cause mobilisatrice !

ESPACE CATHERINE MAX

17, av Raymond Poincaré
75116 Paris - M^o Trocadéro
Mercredi 20 mai : 10h - 19h
Jeudi 21 mai : 11h - 19h
Vendredi 22 mai : 11h - 19h
Samedi 23 mai : 11h - 18h
Entrée : 2 euros
Infoline Arcat : 01 44 93 29 29
www.arcat-sante.org